



01.03.2024

TPP (transport professionnel de personnes)	
Code 121	Transport professionnel de personnes avec des véhicules des catégories B, B1, C, C1 et F (maximum 9 places, y compris le siège du conducteur).
Code 122	Transport d'écoliers, d'ouvriers, d'handicapés ou ambulances avec des véhicules des catégories B, B1 ou F (maximum 9 places, y compris le siège du conducteur).
Pratique de la conduite	Pour des TPP (codes 121 et 122) avec des catégories B, B1, C, C1 ou F, il faut avoir conduit régulièrement un véhicule automobile de la catégorie correspondante ou d'une catégorie supérieure (sauf catégorie A et A1) pendant au moins un an. De plus, il faut avoir une conduite irréprochable durant une année au moins précédant la demande du permis (aucune infraction ayant entraîné ou pouvant entraîner le retrait du permis de conduire).
Certificat médical (examen de la vue y compris)	Oui, pour les véhicules du 2 ^e groupe (catégories C, C1, D, D1, titulaires de l'autorisation de transporter des personnes à titre professionnel TPP 121 et 122).
Théorie de base	Non
Théorie complémentaire	Oui, théorie « OTR-2 ». Exceptés titulaires du permis de conduire des catégories C et D ainsi les requérant-e-s pour le TPP code 122. Les titulaires du permis de conduire de la catégorie C1 uniquement si théorie réussie dès le 01.04.2003.
Validité attestation admission à l'examen pratique	24 mois
Prolongation	Non
Cours de théorie de la circulation (cours de sensibilisation)	Non
Instruction pratique de base	Non
Véhicule d'examen	Un véhicule automobile de la catégorie correspondant au permis et pouvant servir au transport professionnel de personnes.
Equivalences après réussite de l'examen pratique, codes 121 et 122	Les titulaires de l'autorisation d'effectuer des transports professionnels de personnes (code 121 ou 122) peuvent effectuer des transports professionnels avec toutes les catégories qui figurent sur le permis de conduire.
Remarque	L'ancienne catégorie « D1 taxi » n'existe plus depuis le 01.04.2003. Elle a été remplacée par l'autorisation code 121.